

Le processus de sélection dans les écoles secondaires polyvalentes

Claude Trottier

Volume 12, numéro 1, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/900522ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/900522ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trottier, C. (1986). Le processus de sélection dans les écoles secondaires polyvalentes. *Revue des sciences de l'éducation*, 12(1), 89–107.
<https://doi.org/10.7202/900522ar>

Résumé de l'article

Cet article fait état du développement d'une recherche qualitative sur le processus de sélection et de classement des élèves dans les écoles secondaires polyvalentes du Québec. Après avoir identifié les préoccupations qui sont à l'origine de la recherche et reconstitué les décisions relatives à la formulation du problème et à la méthodologie, l'auteur présente des éléments d'une analyse qui a été amorcée au cours de la phase exploratoire de la recherche et durant la cueillette des données dans deux écoles secondaires. L'objectif est de rendre compte de la compréhension que l'équipe de recherche a acquise graduellement de la sélection des élèves à mesure qu'elle commençait à en explorer le processus.

Le processus de sélection dans les écoles secondaires polyvalentes

Claude Trottier*

Résumé - Cet article fait état du développement d'une recherche qualitative sur le processus de sélection et de classement des élèves dans les écoles secondaires polyvalentes du Québec. Après avoir identifié les préoccupations qui sont à l'origine de la recherche et reconstitué les décisions relatives à la formulation du problème et à la méthodologie, l'auteur présente des éléments d'une analyse qui a été amorcée au cours de la phase exploratoire de la recherche et durant la cueillette des données dans deux écoles secondaires. L'objectif est de rendre compte de la compréhension que l'équipe de recherche a acquise graduellement de la sélection des élèves à mesure qu'elle commençait à en explorer le processus.

Abstract - This article reports on the development of a qualitative research project on the process of selecting and grouping students in secondary polyvalent schools in Quebec. After identifying the initial preoccupations of the project and the decisions related to formulating the problem and selecting the methodology, the author presents an analysis based on the exploratory phase of the research and on data from two secondary schools. The objective is to report on the understanding of the process for selecting students which the research team gradually obtained as they began exploring this process.

Resumen - Este artículo presenta el desarrollo de un estudio cualitativo sobre el proceso de selección de los alumnos en las escuelas secundarias polivalentes del Québec. Después de haber identificado las preocupaciones que están a la base de la investigación y reconstituido las decisiones relativas a la formulación del problema y a la metodología, el autor presenta elementos de un análisis que fue comenzado durante la fase exploratoria de la investigación y durante la recolección de datos en dos escuelas secundarias. El objetivo consiste en dar a conocer la comprensión que el equipo de investigación ha adquirido gradualmente en la selección de alumnos a medida que este comenzaba a explorar el proceso.

Zusammenfassung - Dieser Artikel behandelt die Entwicklung einer qualitativen Untersuchung des Auswahl- und Klassifizierungsprozesses der Schüler in den «Ecoles polyvalentes» der Provinz Québec. (Anm.d.Übs.: vergleichbar mit der Mittelstufe der deutschen höheren Schulen). - Zuerst werden die Hauptinteressen genannt, die der Untersuchung zugrundeliegen, und es werden die Entscheidungen beschrieben, die bezüglich der Problemstellung und der Methode getroffen wurden; dann legt der Verfasser die Elemente einer Analyse dar, die im Lauf der Anfangsphase der Arbeit und bei der Samm-

* Trottier, Claude: professeur, Université Laval.

lung der Ergebnisse in zwei Schulen begonnen wurde. Es soll in dieser Arbeit gezeigt werden, wie das Forschungsteam schrittweise zu seinem Verständnis der Methode der Schülerauswahl kam, während es die Untersuchung ebendieses Prozesses in Angriff nahm.

L'objectif de cet article¹ est de retracer le cheminement de l'équipe qui a entrepris un projet de recherche de type qualitatif sur le processus de sélection dans les écoles secondaires polyvalentes du Québec.

Dans ce type de recherche l'accent est mis sur la construction d'une théorie de façon inductive à partir de données empiriques, ou, à tout le moins, sur l'émergence de perspectives théoriques à partir des données plutôt que sur la vérification d'une théorie préétablie. De plus, l'analyse des données ne commence pas, comme dans les études de type quantitatif, uniquement lorsque les données ont été recueillies. En effet les orientations se précisent au fur et à mesure que les chercheurs gagnent une meilleure compréhension du phénomène étudié dont ils se proposent de reconstituer la signification pour les acteurs en présence.

Nous identifierons tout d'abord les préoccupations qui sont à l'origine du projet. Nous reconstituerons ensuite les décisions relatives à la formulation du problème et la méthodologie. Nous montrerons enfin comment ces orientations ont été précisées de façon graduelle jusqu'à l'étape de l'analyse préliminaire des données à mesure que l'équipe travaillait sur le terrain et prenait connaissance de la documentation pertinente. Le lecteur se rappellera que ces orientations ne sont pas définitives, et qu'il ne s'agit pas ici de présenter l'analyse proprement dite de l'ensemble des données. Il s'agit plutôt de rendre compte de la compréhension que l'équipe a acquise de la sélection des élèves au niveau secondaire à mesure qu'elle commençait à en explorer le processus.

Les préoccupations de départ

L'idée de mener une recherche sur la sélection des élèves est intimement liée aux débats des sociologues de l'éducation sur la fonction de sélection du système d'enseignement. Dès les premières années de l'école primaire, les élèves sont évalués et classés selon leur rendement académique. Le système d'enseignement identifie les plus talentueux et amorce une sélection graduelle. Ce processus est accentué au niveau secondaire. Le système d'enseignement apparaît alors comme un mécanisme de différenciation des élèves, comme un «centre de triage» complexe, bref comme un agent de sélection.

Pour certains auteurs (Parsons, 1974; Clark, 1974) la fonction de sélection du système d'enseignement est liée aux besoins d'une économie industrielle avancée. L'industrialisation et les changements technologiques qui la caractérisent ont provoqué une augmentation des emplois requérant des qualifications élevées et une diminution des emplois pour lesquels il n'est pas nécessaire d'exiger un haut niveau de compétence. Dans ce contexte une des fonctions du système d'ensei-

gnement est d'identifier les élèves les plus aptes à accéder aux occupations qui requièrent des niveaux de compétence élevée et à les sélectionner graduellement.

D'autres auteurs (Collins, 1971; Carnoy; 1972) considèrent que le processus de sélection académique n'a pas d'abord et avant tout pour fonction de sélectionner les élèves en fonction des besoins en main-d'oeuvre d'une économie industrialisée. Ils lui attribuent d'abord une fonction culturelle, celle de leur transmettre des normes ou des valeurs culturelles différentes selon qu'ils réussissent ou non à accéder aux niveaux les plus élevés du système scolaire. A ceux qui atteignent les échelons les plus élevés, on transmettrait les normes et valeurs des élites. Aux élèves qui ne peuvent poursuivre leur carrière scolaire à un niveau plus élevé, on inculquerait un respect pour les valeurs et le style de vie des élites. La sélection se ferait moins en fonction des besoins en main-d'oeuvre qu'en vue d'assurer que la minorité des étudiants qui accéderont aux positions sociales les plus élevées auront intériorisé au préalable la culture des élites.

Ainsi les auteurs ne s'entendent pas sur la façon d'expliquer les relations qui existent entre le processus de sélection scolaire et le contexte socio-économique plus vaste dans lequel il s'inscrit. Ils sont cependant assez unanimes à reconnaître que a) le système scolaire remplit une fonction de sélection, b) que la portée et les conséquences de la sélection académique dépassent de beaucoup les limites de la classe et du système scolaire, c) qu'elle s'inscrit dans le processus plus large par lequel l'ensemble de la population est répartie dans la structure des occupations et d) que les élèves des classes sociales inférieures ont beaucoup moins de chance d'être orientés vers des sections, filières et options dites «fortes» susceptibles de leur faciliter l'accès à des études post-secondaires et à des occupations dont le statut social est élevé.

C'est à partir d'une réflexion d'une part, sur les postulats concernant la fonction de sélection du système d'enseignement, et d'autre part, sur les inégalités selon la classe sociale, que les recherches antérieures ont mises à jour, que le projet de recherche a été élaboré. Son véritable point de départ se situe cependant dans une critique des travaux qui avaient été effectués sur la question.

La première critique a trait au fait que le modèle fonctionnel et les théories de la reproduction postulaient que le système d'enseignement remplissait une fonction de sélection sans montrer comment, ni par quel *processus* s'effectuait cette sélection. Tous se passe comme si, pour utiliser un langage emprunté à la théorie des systèmes, ces études avaient porté sur les «intrants» et les «extrants» du système sans vraiment étudier les processus par lesquels les «intrants» étaient aménagés, transformés ou modifiés pour produire les «extrants». C'est alors que s'est imposée l'idée d'analyser le processus par lequel les élèves étaient évalués, classés, et sélectionnés à l'intérieur du système.

D'autres critiques ont trait aux facteurs d'explication des inégalités des élèves selon la classe sociale dans le processus de sélection. Il ne serait pas indiqué

de procéder, dans le cadre de cet article, à une revue exhaustive des écrits sur la question. Qu'il suffise de mentionner que certains tentent de les expliquer par des carences qui se manifesteraient dans l'environnement des élèves provenant des classes sociales inférieures. L'environnement auquel ils appartiennent serait moins riche d'expériences susceptibles de développer leurs habiletés intellectuelles, en particulier au niveau du langage, que celui des élèves des classes sociales supérieures. Ils seraient ainsi défavorisés avant même d'entrer à l'école et d'être soumis au processus de sélection à l'intérieur de l'école. D'autres estiment que ces inégalités seraient liées aux attitudes et aux valeurs des élèves des classes sociales inférieures. Ils ne valoriseraient pas autant que ceux des classes sociales supérieures l'éducation et la réussite. Dans cette perspective les milieux populaires seraient caractérisés par une sous-culture qui ne serait pas compatible avec les valeurs de compétition sur laquelle est fondé le processus de sélection académique. D'autres se demandent si les conditions socio-économiques défavorables (logement, chômage, santé, services communautaires, etc.) dans lesquelles vivent les élèves des classes sociales inférieures ne seraient pas à l'origine des inégalités qu'on observe dans le processus de sélection, et n'expliqueraient pas les «handicaps culturels» dont on prétend qu'ils souffrent. Enfin certains estiment que c'est du côté de l'école qu'il faut chercher une explication des inégalités qui caractérisent le processus de sélection académique et qu'il faut s'interroger sur les politiques scolaires et pratiques pédagogiques qui feraient que l'école est incapable de s'adapter aux clientèles issues des classes populaires.

Ces travaux ont aussi été l'objet de plusieurs critiques. Premièrement, ils ont eu tendance à minimiser l'effet des variables proprement scolaires dans l'explication des inégalités selon les classes sociales observées dans le processus de sélection académique (Trottier, 1981). De plus ces études, souvent inspirées de l'approche systémique, négligeaient, comme nous l'avons déjà indiqué, l'analyse des processus scolaires internes qui peuvent médiatiser l'effet des «intrants» ou exercer conjointement ou indépendamment une influence sur les «extrants» du système. Deuxièmement, parmi les études qui ont porté sur l'effet des facteurs scolaires sur les cheminements et la sélection des élèves, on a eu tendance à sous-estimer l'effet des pratiques et des structures pédagogiques, de même que de la stratification académique qui caractérise les divers parcours scolaires offerts aux élèves (Breton, 1970). Troisièmement, ces études ont souvent été entreprises dans une perspective qui néglige de prendre en considération les intentions et les stratégies des élèves, des parents et des agents du système scolaire. Tout se passe comme s'ils étaient «déterminés» par des facteurs extra-scolaires ou scolaires. On fait comme s'ils n'avaient aucune marge de manoeuvre, peu de possibilité d'évaluer les conséquences de leurs décisions, ou, comme l'estime Boudon (1973), n'étaient pas en mesure d'estimer les coûts, les risques et les bénéfices anticipés qui découleraient de leur décision de poursuivre ou non leurs études, de s'engager ou pas dans les parcours scolaires les plus prestigieux du système scolaire.

Par rapport à cette dernière critique, il ne faudrait pas surestimer cependant la marge de manoeuvre qu'élèves et parents peuvent avoir dans leurs décisions relatives à leurs cheminements dans le système scolaire. Boudon n'accorde pas suffisamment d'importance aux contraintes qui pèsent sur les élèves ou leurs parents. N'accède pas à certaines filières qui veut. Les élèves sont souvent contraints d'emprunter des parcours scolaires qu'ils n'ont pas choisis ou même d'abandonner l'école s'ils ne répondent pas à certains critères. Dans ce contexte, les micro-décisions des élèves ou de leurs parents s'inscrivent comme le fait remarquer Petitat (1982, p. 446), dans des macro-décisions dont les paramètres sont définis par les agents du système scolaire (enseignants, professionnels non enseignants, administrateurs scolaires) ou tout simplement imposés par le régime pédagogique et les politiques de classement des élèves.

Les décisions relatives à la formulation du problème et la méthodologie

C'est suite aux critiques dont ces études ont été l'objet qu'il est apparu pertinent d'entreprendre une recherche sur la sélection des élèves, sur le processus selon lequel les élèves sont évalués et répartis selon des sections, des programmes, des «voies» qui témoignent d'une stratification des enseignements au sein du système scolaire. L'objectif est d'analyser le *processus* par lequel les élèves a) sont répartis dans les diverses sections des écoles secondaires polyvalentes (secondaire général, secondaire professionnel «long», secondaire professionnel «court», secondaire allégé, secondaire pratique); b) sont classés selon des niveaux d'habiletés ou des voies (enrichie, régulière, allégée) dans certaines matières; c) ont accès ou pas à certaines matières optionnelles ou à certaines voies dans des matières obligatoires ou optionnelles.

De façon plus spécifique, il a été décidé de reconstituer la façon dont les acteurs du système scolaire essaient de rendre compte de leurs décisions et de leur comportement concernant la sélection des élèves. C'est pourquoi l'accent est mis a) sur le *processus* de décision auquel les agents du système scolaire (enseignants, professionnels non enseignants, directeurs d'école) participent; b) sur les *interactions* des agents qui, à l'intérieur du système scolaire ont à prendre des décisions concernant le classement et la sélection des élèves et c) sur les *critères* explicites ou implicites auxquels ils se réfèrent pour prendre les décisions relatives aux cheminements académiques de ces derniers.

La problématique de la recherche est basée sur les postulats suivants:

- 1) les décisions que les agents du système scolaire prennent concernant le classement et le cheminement des élèves, contrairement à ce que certaines conceptions de l'orientation scolaire présupposent, ne coïncident pas nécessairement avec les aspirations scolaires de ces derniers. Les agents doivent souvent dissuader les élèves (ou leurs parents) de s'orienter vers les secteurs ou les voies dans

lesquels ils préféreraient s'engager au niveau secondaire, les persuader de réduire leurs aspirations, et, s'ils n'y parviennent pas, leur interdire unilatéralement l'accès de ces secteurs ou de ces voies. Dans ce processus complexe, les agents du système scolaire doivent, comme l'ont démontré Cicourel et Kitsuse (1953), Clark (1960), Rist (1970), Rosenbaum (1976) et Tomlinson (1981), «administrer» subtilement la situation de façon à justifier l'accès des élèves à certaines voies ou sections, ou leur refus de les y admettre.

- 2) Les agents du système scolaire tendent à justifier les décisions qu'ils prennent concernant le cheminement des élèves dans les diverses sections ou voies du système d'enseignement secondaire en s'appuyant principalement sur le critère du rendement, de la réussite ou de l'échec sur le plan scolaire. Il faut reconnaître toutefois avec les membres du COPIE (1981) que «tel que mesuré à l'école le rendement ne correspond ... qu'assez mal au potentiel intellectuel» (p. 143) et que «l'échec dans le rendement peut avoir un caractère construit et ambigu» (p. 178). Il importe de souligner de plus que les agents du système scolaire qui participent aux décisions relatives au cheminement des élèves prennent en considération d'autres critères que le rendement scolaire, comme par exemple le comportement et la motivation de ces derniers en classe ou à l'école. Rosenbaum (1976) a montré que les critères de sélection sur lesquels sont basées ces décisions pouvaient être ambigus, instables et même arbitraires. Ces éléments sont de nature à introduire des biais dans les décisions relatives à la sélection des élèves et à l'accessibilité de certaines clientèles au secteur secondaire général, et aux études post-secondaires.

Il a été décidé de plus d'analyser le processus de sélection au niveau secondaire pour les raisons suivantes. Premièrement, c'est le niveau où les cheminements scolaires des élèves commencent à se différencier et où les parcours scolaires que rendent possibles les structures pédagogiques commencent à se stratifier. Deuxièmement, les structures pédagogiques et le processus de sélection au niveau secondaire ont été modifiés au moment de la réforme scolaire des années soixante précisément en vue de favoriser une plus grande accessibilité aux études post-secondaires. Dans ce contexte l'analyse du processus revêt un intérêt particulier. Troisièmement, de la sélection qui s'effectue au niveau secondaire dépendent les cheminements scolaires ultérieurs des élèves et l'accessibilité aux études post-secondaires. Dans cette perspective, le problème de l'accessibilité commence à se poser dès le niveau secondaire, et le problème est moins celui de l'accessibilité des services éducatifs² comme tels que celui des divers types de programmes, sections, «voies» au sein même du système d'enseignement secondaire.

Il est possible d'identifier au niveau secondaire six moments ou points de bifurcation principaux où des agents du système scolaire ont à prendre des décisions concernant la sélection des élèves:

1. à la fin du primaire, ils ont à décider si les élèves du primaire seront admis en secondaire général, en classe d'appoint, en secondaire allégé, ou orientés vers la voie pratique (ateliers généraux);

2. à la fin de la première secondaire, ils ont à décider si les élèves des classes d'appoint seront admis au secondaire général, en secondaire allégé, ou orientés vers la voie pratique (ateliers généraux);

3. à la fin de la deuxième secondaire, ils ont à décider si les élèves seront admis au secondaire général ou en professionnel court;

4. à la fin de la troisième secondaire, ils ont à décider a) si les élèves seront admis en secondaire général ou en professionnel long, b) vers quelles options ceux du professionnel «long» seront orientés, c) dans quelles voies ceux du secteur général seront orientés pour certaines matières;

5. à la fin de la quatrième secondaire, ils ont à décider a) dans quelle voie les élèves du secteur général seront orientés pour certaines matières (le choix de ces voies pourra déterminer dans certains cas leur accès à certaines options au niveau collégial), b) si certains élèves du professionnel court seront admissibles à des activités du professionnel court supplémentaires;

6. à la fin de la cinquième secondaire, ils ont à décider a) si des élèves du secondaire général pourraient être admissibles à un secondaire professionnel intensif, b) si des élèves du secondaire professionnel long pourraient être admissibles à des activités de secondaire professionnel long supplémentaires.

Pour chacun de ces points de bifurcation, il a été décidé: de reconstituer la *politique* explicite ou implicite de l'école ou de la commission scolaire régionale relative aux critères de classement ou de sélection des élèves; d'identifier les agents du système scolaire qui participent aux décisions concernant le classement; de reconstituer la façon dont ces *critères* sont appliqués par les agents du système scolaire de même que la façon dont ils justifient leurs décisions et les mettent en application; de reconstituer la perception que les enseignants et les autres agents ont de la politique et des critères; de reconstituer la perception que les élèves ont des décisions prises par les agents du système scolaire concernant leur cheminement, des critères de sélection et de leur application.

L'accent est ainsi mis principalement sur l'analyse des décisions relatives au classement prises par les enseignants, les professionnels non enseignants et les administrateurs de l'éducation parce que nous voulons mettre en relief le processus de sélection des élèves du point de vue des agents du système scolaire et non sur le processus de choix de carrière par les élèves, processus qui a déjà fait l'objet de plusieurs études (Breton, 1972; Bédard *et al.*, 1981). Toutefois, il a paru pertinent d'inclure les élèves dans l'étude, dans le but de reconstituer leur perception du processus de sélection et des décisions des agents du système scolaire concernant leur cheminement.

Ces orientations de recherche et l'état du développement des connaissances sur le processus de sélection supposent qu'on ait recours à une méthodologie de type qualitatif. Une étude exploratoire du phénomène a d'abord été conduite à partir de la documentation disponible et d'entrevues semi-structurées avec des informateurs-clés (enseignants, conseillers d'orientation, directeurs d'école, administrateurs de l'éducation et fonctionnaires du ministère de l'Éducation).

Il a été décidé par la suite de procéder à l'étude des cas de deux écoles secondaires appartenant à deux commissions scolaires différentes, dans le but de vérifier jusqu'à quel point les critères de classement et les pratiques de sélection peuvent varier d'une commission scolaire et d'une école à l'autre. Les objectifs de ce type d'étude sont, comme l'indiquent Selltiz *et al.* (1976, ch. 4), de faciliter l'examen en profondeur d'une situation en mettant l'accent sur la découverte de l'objet d'étude, sur la formulation et la reformulation d'hypothèses à mesure que l'étude progresse plus que sur la vérification d'hypothèses, sur la reconstitution et l'interprétation cohérente d'un processus à partir d'un ensemble de données plus que la description d'éléments isolés d'une réalité qu'on essaierait d'analyser à partir d'une théorie prédéterminée ou de corrélations statistiques. Cette méthodologie se prête particulièrement bien à l'étude de la sélection des élèves sous l'angle que nous avons choisi de l'étudier. Il s'agit d'un processus de décision scolaire complexe qui a été très peu étudié comme tel jusqu'à maintenant et pour lequel nous ne disposons pas d'une interprétation d'ensemble.

Dans ces études de cas, l'analyse est effectuée à partir des documents de l'école et de la Commission scolaire concernant les programmes, le répertoire de cours, le Comité régional de classement, l'adaptation scolaire, les seuils de passage, les guides de l'étudiant et de l'enseignant, etc.; des entrevues semi-structurées avec le personnel de direction, des professionnels non enseignants, des enseignants et des élèves; de séances d'observation (ex.: cours d'information scolaire et professionnelle, réunions ou rencontres où des décisions relatives à la sélection sont prises par des agents).

Éléments d'analyse qui ont émergé au cours de la cueillette des données

Selon Bogdan et Biklen (1982) et Miles et Huberman (1984), l'analyse des données dans ce type d'étude qualitative est amorcée au moment même de la cueillette. Elle permet de circonscrire l'objet d'étude à mesure qu'il se précise, d'identifier des éléments qui apparaissent dès cette étape particulièrement significatifs, d'esquisser des pistes d'analyse, d'amorcer graduellement une interprétation des données. Nous tenterons maintenant de rendre compte de certains éléments d'analyse qui ont été développés au cours de la phase exploratoire³ de la recherche et durant la cueillette des données relatives à l'étude de cas des deux écoles secondaires.

L'évolution du processus de sélection dans le système d'enseignement secondaire au Québec

Nous avons senti le besoin très tôt au cours de la phase exploratoire de la recherche de reconstituer la politique du système scolaire québécois concernant la sélection des élèves au niveau secondaire et de montrer dans quel sens elle avait évolué depuis la fin des années cinquante. Nous pensions en effet que le processus de sélection avait été profondément modifié avec l'introduction du principe de la polyvalence à la faveur de la réforme scolaire. Et il nous paraissait nécessaire de situer le processus que nous voulions analyser dans son contexte historique. C'est pourquoi nous avons tenté, à partir de la documentation disponible et des entrevues effectuées avec des informateurs clés, de reconstituer le processus de sélection tel qu'il se présentait dans le système scolaire québécois avant la réforme scolaire, de dégager la signification des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Rapport Parent) par rapport au processus de sélection au secondaire, et de retracer les éléments du même processus dans les écoles secondaires actuelles.

Cette analyse⁴ a fait ressortir que des changements majeurs (promotion «automatique» au secondaire à l'âge de treize ans, regroupement des divers types d'enseignement, général et professionnel, dans une même institution, report de l'âge de la spécialisation, promotion par matière, instauration d'un système d'options) avaient effectivement contribué à modifier le processus de sélection des élèves.

Il y a lieu de souligner, en particulier, les changements relatifs au rôle que les agents du système scolaire sont appelés à jouer dans les décisions concernant la sélection. Avant la réforme scolaire, les parents occupaient une place prépondérante, ou tout au moins stratégique, dans ces décisions. Ils devaient décider tout d'abord si leurs enfants poursuivraient ou pas leurs études au niveau secondaire. De plus ils devaient choisir le type d'école secondaire qu'ils fréquenteraient compte tenu du fait que les cheminements scolaires possibles correspondaient à des types d'écoles distincts (écoles secondaires, écoles techniques, collèges classiques), dont l'un (cours classique) n'était offert, jusqu'à la fin des années cinquante, que dans des institutions privées. Suite à l'instauration de la polyvalente et du système d'options, et au report de l'âge de la scolarité obligatoire, les agents du système scolaire (conseillers d'orientation, enseignants et directeurs d'école) ont été amenés à jouer un rôle beaucoup plus important dans ces décisions aux dépens des parents. Voilà une constatation qui confirme la pertinence de notre objectif d'analyser la place que les agents du système scolaire occupent dans ce processus de décision.

Par ailleurs, ces changements ne sont pas apparus conformes à tous les objectifs de réforme qui avaient été fixés. Même si tous les enseignements sont regroupés dans une même institution, on observe encore à l'intérieur de l'école secondaire des secteurs quasi étanches et cloisonnés (général, professionnel long,

professionnel court, secondaire allégé, secondaire pratique) qui font que l'orientation des élèves est souvent prématurée et irréversible. De plus le système d'options est moins souple et leur nombre moins élevé qu'il n'avait été prévu. Le système demeure cloisonné et rigide au point que les membres du COPIE (1981) estiment qu'il a été «dévoyé».

Il ressort de cette analyse que la notion de la polyvalence est inscrite au coeur des structures pédagogiques de niveau secondaire et est un concept-clé pour saisir la dynamique du processus de sélection. Nous avons identifié ici une piste qu'il nous apparaît pertinent d'explorer dans la poursuite de l'analyse. Nous pensons en effet qu'une réflexion sur la distance qui sépare la réalité des écoles secondaires de la notion de polyvalence qui devait en inspirer le développement, sur les éléments qui font qu'on a eu tendance à s'en éloigner, sur les résistances auxquelles elle a donné lieu et sur les enjeux en cause, permettra de mieux situer le processus de sélection et les interactions auxquelles il donne lieu par rapport aux structures formelles du système d'enseignement secondaire.

Plusieurs facteurs peuvent être invoqués pour expliquer l'écart qui existe entre la conception qu'on se faisait de la polyvalence et les pratiques observées, de même que la variation observée entre diverses commissions scolaires concernant le cloisonnement, la promotion par matière, la souplesse des structures pédagogiques polyvalentes, l'intégration de la composante «technique» à la formation générale, les efforts pour aider les élèves faibles à récupérer. Le facteur le plus souvent mentionné a trait aux contraintes organisationnelles liées au nombre d'élèves, à la confection des horaires qui limitent l'éventail des options et les possibilités. Un autre facteur a trait aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation et aux dispositions des conventions collectives concernant la tâche des enseignants. Il ne faudrait pas sous-estimer ces facteurs, et il y aurait lieu, dans les étapes ultérieures de la recherche, d'explorer de façon plus systématique leur impact sur les structures pédagogiques et sur le classement. De plus, il ne faut pas perdre de vue que les objectifs de l'enseignement secondaire sont beaucoup plus complexes que dans le passé. Il ne s'agit plus de scolariser une minorité d'élèves qui poursuivent leurs études au-delà du primaire, mais d'assurer un enseignement secondaire de masse à tous, quel que soit leur potentiel, et d'en faire accéder le plus grand nombre aux études collégiales.

Il est permis de se demander cependant si cet écart ne serait pas lié à la conception que certains agents de l'éducation peuvent avoir de l'enseignement secondaire. Jusqu'à quel point les objectifs de l'accessibilité du plus grand nombre aux études collégiales, les objectifs de la polyvalence, de l'intégration de la composante «technique» à la formation générale, de la promotion par matière sont-ils partagés? Certains agents auraient-ils une *conception néo-élitiste* de l'éducation secondaire? Dans cette perspective, les contraintes organisationnelles, les règles budgétaires et les problèmes liés à l'application des conventions collectives pourraient-

ils n'être que le reflet de cette conception? Ou se pourrait-il que les écarts observés entre la conception initiale de la polyvalence et les pratiques actuelles tiennent non pas à une conception néo-élitiste de l'éducation secondaire mais simplement à la difficulté d'élaborer les stratégies pédagogiques adéquates et «d'aménager» la polyvalence?

La réticence des agents du système scolaire à discuter de la sélection

Nous avons éprouvé une certaine difficulté, tant au cours de la phase exploratoire qu'au moment de la cueillette des données nécessaires aux études de cas, à reconstituer la politique relative à la sélection des élèves dans l'ensemble du système. Nous avons constaté que le concept de sélection était très peu utilisé par les agents du système scolaire eux-mêmes, et nous avons perçu une certaine réticence à discuter de cette question. Plusieurs ont même eu tendance à affirmer dans un premier temps qu'il ne se faisait pas de sélection à l'école. Ce n'est que lorsque nous avons observé la question à partir du concept de classement des élèves qu'il devenait possible de poursuivre l'entrevue.

Nous ne pensons pas que cette réticence soit attribuable à la difficulté d'appréhender un processus complexe, ni au caractère abstrait du concept. Nous nous sommes plutôt demandés si la notion de sélection ne va pas à l'encontre de l'idéologie des agents du système scolaire. Dans la mesure où la réforme scolaire s'inspirait d'une idéologie d'égalité d'opportunité selon laquelle l'école secondaire devait être plus accessible, moins sélective, ils sont peut-être portés à penser que les changements qui ont été introduits avaient effectivement atténué le caractère très sélectif du système d'enseignement d'avant la réforme. Il se peut de plus que persiste chez eux l'idéologie du libre choix des élèves selon laquelle ces derniers choisissent eux-mêmes les programmes et les cours qui les intéressent en fonction de leurs aptitudes et de leurs aspirations.

Cette réticence des agents du système scolaire tend à accréditer la thèse de Clark (1960) ou tout au moins nous incite à poursuivre l'exploration des processus subtils par lesquels les aspirations scolaires de certains élèves, jugées trop élevées par rapport à leur rendement académique, peuvent être «refroidies». Pour que ces processus soient efficaces, selon Clark, il importe qu'ils se fassent en «douce», qu'ils ne soient pas soumis à un examen attentif de la part du public. On comprendra que des agents du système scolaire soient peu enclins à commenter explicitement le processus de sélection.

La décentralisation du processus de décision en matière de sélection

La difficulté que nous avons éprouvée à reconstituer la politique de sélection au niveau secondaire ne tient pas seulement à cette réticence. Elle est aussi liée à la décentralisation des décisions concernant la sélection des élèves. Il nous est apparu que c'est au niveau des commissions scolaires et même des écoles que les

politiques sont élaborées et les décisions relatives à la sélection des élèves sont effectivement prises. Certes, le régime pédagogique établi par le ministère de l'Éducation fixe l'âge d'entrée au secondaire, identifie les matières sur lesquelles s'appuie la certification des études, délimite les seuils de passage dans les matières où il administre des examens provinciaux et définit les règles d'admission au cegep, qui ne sont pas sans avoir un effet sur les décisions relatives à la sélection des élèves de niveau secondaire.

Mais ces mesures ne vont pas jusqu'à préciser tous les critères d'admission ou d'exclusion des élèves dans ou de certains programmes, options ou «voies» (dans certaines matières). Ces décisions sont laissées aux agents de la commission scolaire et même de l'école. Contrairement à la définition et à la gestion des programmes, cet aspect de la gestion académique est très décentralisé. Cette décentralisation signifie que les agents du système scolaire disposent d'une marge de manoeuvre. Nous pensons qu'il y aurait lieu d'accorder une attention particulière à cette question dans la poursuite de l'analyse. Quelle est l'ampleur de cette marge de manoeuvre et dans quel secteur de l'enseignement secondaire peuvent-ils le plus s'en prévaloir? Comment les agents l'utilisent-ils? Pour accentuer le caractère sélectif de leur politique et éliminer rapidement les élèves les plus faibles des filières les plus fortes ou pour les maintenir le plus longtemps possible dans les parcours scolaires qui donnent accès aux études post-secondaires?

La sélection, point culminant de la vie académique de l'école

Nous avons au point de départ conceptualisé la sélection comme un processus de décision, c'est-à-dire comme un ensemble de décisions interreliées s'échelonnant dans le temps. Nous n'avions pas anticipé qu'il englobe autant de décisions, implique autant d'agents et s'échelonne sur une période aussi longue de l'année académique.

Dans le cas des élèves qui passent de l'école primaire au secondaire, le processus s'enclenche dès les mois de novembre ou de décembre qui précèdent l'entrée au secondaire. Un comité de liaison composé de représentants de la commission scolaire régionale (niveau secondaire) et des commissions scolaires locales (niveau primaire) discute des modalités de classement des élèves au secondaire. Un comité régional de classement composé de représentants de l'école primaire (généralement le directeur, des enseignants de 6^e primaire, d'un psychologue) et de représentants de l'école secondaire (conseiller d'orientation, psychologue, directeur-adjoint) étudie les dossiers des élèves de 6^e primaire et décide de la répartition des élèves dans les diverses sections (secondaire général, secondaire allégé, secondaire pratique, classe d'appoint). Les élèves et les parents sont ensuite informés de la décision. Ce processus peut durer jusqu'à la fin de mai, période où les décisions sont confirmées ou dans certains cas révisées.

Dans le cas des élèves qui sont déjà à l'école secondaire, le processus débute en janvier dans le cadre du cours d'information scolaire et professionnelle. Le

responsable de ce cours informe les élèves du contenu et des exigences relatifs aux cours, options, sections, voies dans lesquels ils pourraient être admis au cours de l'année qui suit. Les élèves font un premier choix et doivent dans le cas de certaines options, matières ou voies faire entériner leur choix par certains professeurs ou certains directeurs-adjoints, et obtenir l'autorisation de leurs parents. La direction se réserve la décision finale au cours du mois de juin après avoir vérifié si les élèves répondent aux critères, s'être assurée de la disponibilité des ressources et de la compatibilité des horaires.

Cette description succincte et schématique ne donne qu'un aperçu de l'ampleur de la durée du processus de même que du nombre d'agents qui y sont impliqués. Il se crée en effet une dynamique à laquelle participent directement tous les élèves, de nombreux enseignants, des professionnels non enseignants et des membres de la direction. La sélection n'apparaît pas comme une décision et un moment de l'année académique et dans le cheminement des élèves. Elle est intimement liée à l'évaluation des apprentissages, à la planification des ressources et à l'aménagement des structures pédagogiques formelles. Elle apparaît ainsi comme le point culminant de la vie académique de l'école.

Les critères de sélection

Selon notre problématique, les agents du système scolaire ne s'appuient pas uniquement sur des critères académiques (rendement scolaire, habilités intellectuelles) pour prendre les décisions relatives à la sélection des élèves, mais aussi sur des critères comme la motivation et le comportement des élèves. De plus ces critères peuvent être ambigus, instables et comporter une part d'arbitraire.

Il y a lieu, suite à l'analyse amorcée au cours de la phase exploratoire de la recherche et de la cueillette des données, de faire une distinction entre les élèves «forts», ceux qui, même s'ils ne comptent pas parmi les meilleurs, ne connaissent pas vraiment de difficulté d'apprentissage, et ceux qui y sont confrontés. Il semble que, dans le premier cas, les décisions concernant leur sélection soient relativement faciles à prendre en fonction du rendement académique, au point qu'elles ont souvent un caractère «automatique», c'est-à-dire que les «choix» de l'élève ou des parents sont entérinés par les agents du système scolaire. C'est lorsqu'un élève rencontre des difficultés d'apprentissage ou que, s'il n'en a pas, il désire accéder à des sections, à des cours optionnels ou des voies dans des matières pour lesquels il ne répond pas de façon claire aux critères académiques qu'on a tendance à faire appel à d'autres critères, comme la motivation ou le comportement, la maturité de l'élève. Il faudrait donc essayer, dans la poursuite de l'analyse, de mieux identifier les clientèles scolaires (niveaux, sections, matières, voies) pour lesquelles des critères autres qu'académiques sont invoqués dans les décisions relatives à la sélection.

Nos premières rencontres sur le terrain ont aussi permis de dégager trois façons de percevoir les critères de sélection chez les agents du système scolaire.

Pour certains, les critères sont clairs, précis, fiables, «scientifiques» et la politique de classement ne pose pas de problème majeur. D'autres estiment au contraire que les critères sont flous, imprécis, instables, que des décisions sont souvent prises au «pif» et que la sélection peut se faire «sur la gueule» des élèves. D'autres ne remettent pas en question fondamentalement les critères et les pratiques de sélection, mais expriment un certain malaise et se sentent démunis d'instruments ou de protocoles adéquats lorsqu'ils ont à participer aux décisions relatives à la sélection. Nous pensons qu'il serait opportun dans la poursuite de l'analyse d'explorer ces perceptions en relation avec le profil socio-professionnel et la conception de l'école des enseignants.

Notre analyse au moment de la cueillette des données a aussi permis de mettre en relief que des décisions relatives à la sélection pouvaient être influencées par des considérations que nous n'avions pas prévues et qui pourraient être illustrées par les exemples suivants. Il est arrivé qu'on ne crée pas de classe d'appoint (classe de récupération avant la 1^{re} secondaire), parce que dans une école aucun enseignant n'était intéressé à enseigner à ce type de clientèle. De même, des informateurs ont mentionné que le classement des élèves pouvait être affecté par la nécessité ou le désir des enseignants ou des administrateurs de sauver des «postes». Mais si l'application de la convention collective des enseignants peut avoir une incidence sur le classement, les règles administratives auxquelles sont soumises les commissions scolaires peuvent aussi avoir un impact sur les décisions relatives au classement des élèves. En effet, dans le cas des élèves en difficulté d'apprentissage, le ratio enseignant-élève est différent de celui des élèves du secondaire général. Des informateurs ont souligné que des administrateurs de l'éducation ont eu tendance dans le passé à classer des élèves comme ayant des difficultés d'apprentissage ou un autre type de difficultés parce que c'était plus «payant». Certaines règles administratives et certaines dispositions de la convention collective, du moins dans leur application, pourraient-elles inciter les agents à être plus sélectifs et, ainsi, aller à l'encontre de l'objectif officiel de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre aux études post-secondaires? Il importe de mentionner cependant qu'avec le mode nouveau de financement (financement avec enveloppe «fermée») les pressions en ce sens pourraient être moins fortes. De plus, une commission scolaire dont le pourcentage d'élèves en difficulté d'apprentissage ou présentant un autre type de difficulté serait trop élevé, serait pointée du doigt par le ministère de l'Éducation.

Il y aura lieu d'explorer plus en détail ces considérations qu'au-delà des critères de sélection proprement dits des agents feraient entrer en ligne de compte dans leurs décisions relatives à la sélection. A cause de leur caractère implicite et peu visible, elles pourraient être porteuses d'arbitraire.

L'application des critères de sélection

Nous avons déjà mis en relief qu'avec la décentralisation des décisions relatives à la sélection, les agents du système scolaire disposaient d'une certaine marge de manoeuvre dans l'application des critères. Faut-il s'étonner alors que des considérations autres que celles liées au rendement scolaire et au mérite des élèves entrent en ligne de compte dans la sélection? Faut-il faire confiance aux agents qui décident et reconnaître que ce type de décisions est aussi soumis à des contraintes?

Cette question est d'autant plus pertinente que, selon Cherkaoui (1979, p. 94), «plus les critères sélectifs sont visibles, explicites et immédiatement compréhensibles, plus les prévisions sont précises, moins grands sont les risques, plus justifié l'investissement, plus grande la réussite des élèves issus de milieux défavorisés». Selon cette perspective, la relation entre le classement des élèves et le rendement scolaire n'est plus à sens unique: le rendement scolaire dépendrait-il du classement autant que le classement dépend du rendement scolaire? Si tel était le cas, l'enjeu serait encore plus grand parce que le classement n'apparaîtrait plus uniquement comme une sanction *a posteriori* du rendement scolaire mais, comme une condition préalable. N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles les règles du jeu doivent être établies clairement et être visibles. Les élèves n'y ont-ils pas *droit* puisque leur cheminement dans le système scolaire et leur possibilité d'accéder aux études post-secondaires en dépendent? Comment aménager l'exercice de ce droit dans le contexte d'une organisation scolaire soumise à un ensemble de contraintes et au sein de laquelle des professionnels de l'enseignement ont besoin d'une certaine autonomie pour exercer leurs fonctions? Ces questions se sont imposées à notre attention au cours de la cueillette des données pour devenir des préoccupations que nous tenterons d'approfondir dans l'analyse des données proprement dite.

Notre travail sur le terrain nous a vite sensibilisés au fait que l'application des critères de sélection ne se limite pas à des décisions ponctuelles sur la répartition des élèves dans les filières scolaires. En effet il est apparu que les enseignants se servent de la sélection comme d'un moyen d'émulation pour motiver les élèves. Pour certaines matières, les élèves doivent d'abord faire entériner, vers le milieu du deuxième semestre, leur choix de cours ou de voies dans un cours, qu'ils aimeraient suivre l'année suivante. Et les enseignants peuvent l'approuver ou non, profiter de ces occasions pour sensibiliser les élèves aux critères ou préalables, les menacer de ne pas approuver leur choix s'ils ne s'améliorent pas d'ici la fin de l'année, négocier un effort plus soutenu ou une meilleure discipline de la part des élèves pour le reste de l'année. C'est peut-être pour cette raison que certains informateurs considèrent que la sélection revêt parfois le sens d'une «punition». Elle devient en ce sens un *mécanisme de contrôle social* et en vient à occuper ainsi une place stratégique dans la dynamique des relations enseignants-élèves.

Il est apparu aussi que la politique de sélection et son application font l'objet de pressions, représentent un *enjeu politique* au sein de l'école, de la commission scolaire et entre les commissions scolaires du primaire et du secondaire. Parmi les agents scolaires, le directeur ou certains directeurs-adjoints, sont les agents qui en dernière instance sont responsables des décisions relatives à la sélection. Toutefois les décisions amènent divers agents à se situer les uns par rapport aux autres et, parfois même, à s'opposer. Qu'il suffise pour illustrer d'évoquer les indicateurs suivants.

Nous avons déjà commenté les tensions possibles entre enseignants et élèves. Les parents quant à eux sont plutôt informés des décisions prises que véritablement consultés. Les agents du système scolaire estiment que ces décisions relèvent de leur compétence professionnelle. Toutefois les parents semblent intervenir davantage dans le cas des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou des élèves faibles du secondaire général qui sont orientés vers des voies allégées dans certaines matières, particulièrement celles qui peuvent être prises en considération lors de l'admission au cegep. Dans cette perspective, ils détiennent peut-être davantage un pouvoir de résistance à certaines décisions qu'un pouvoir de décision effectif avant que la décision ne soit prise à l'école. L'opposition ou la résistance des parents peut aller jusqu'à menacer de retirer l'élève du secteur public pour l'envoyer au secteur privé. Il semble cependant que, le plus souvent, les parents en viennent à entériner la décision des agents scolaires.

Quant aux élèves, ils sont davantage associés aux décisions relatives à la sélection vers la fin du secondaire et plus particulièrement dans le choix des options de l'enseignement professionnel et du secondaire général. Cette association n'implique pas qu'ils jouissent de la liberté totale dans le choix des secteurs, cours et options d'enseignement, mais qu'ils sont davantage consultés ou qu'on leur demande davantage d'exprimer leurs priorités. A la fin du secondaire, les élèves ont tendance, dans la mesure où ils perçoivent qu'ils peuvent influencer les décisions, à revendiquer qu'ils soient les seuls consultés et que leur préférence l'emporte sur celle que leurs parents pourraient exprimer.

Dans l'application des critères, les enseignants ont tendance à adopter des attitudes différentes de celles des conseillers d'orientation ou des autres professionnels non enseignants. Ils sont portés à exiger que les critères relatifs à l'accès des élèves à certaines matières ou aux voies dans une matière soient respectés de façon stricte. Ils auraient moins tendance que d'autres agents à interpréter de façon libérale la grille de classement, à donner une chance à un élève d'accéder à une matière ou à une voie s'il se situe à la limite d'un critère. Bref, ils auraient tendance à être plus sélectifs et à être plus sévères dans l'application des critères. On peut se demander si leur attitude n'est pas liée au fait que le classement représente pour certains une sanction du comportement académique et social des élèves. Il leur paraîtrait alors inutile d'évoquer la possibilité de sanctionner le comportement

des élèves en ne les classant pas selon leur «choix», si la sanction n'est pas vraiment appliquée lorsqu'ils en décident ainsi. Leur crédibilité serait alors mise en doute.

Parmi les professionnels non enseignants, les *conseillers en orientation* sont ceux qui, avec les psychologues scolaires, les conseillers pédagogiques et les travailleurs sociaux scolaires, sont appelés à intervenir le plus dans le processus de classement. Certains ont tendance, contrairement aux enseignants, à plaider en faveur d'une interprétation souple des critères de classement, à se faire les avocats des élèves, à réclamer qu'on leur donne une chance avant de les exclure du secteur général ou de certaines voies dans une matière. Cette attitude n'est pas sans créer de tension avec des enseignants et la direction.

Par ailleurs, des conseillers en orientation auront tendance à réclamer plus de pouvoir dans la prise de décision alors que d'autres refuseront de s'impliquer dans toutes décisions relatives au classement parce qu'ils ne veulent pas être perçus comme des agents doubles de la part des étudiants. Certains conseillers en orientation acceptent d'informer les élèves, de leur expliquer les critères et les préalables lorsqu'ils sont clairement établis, mais laissent à la direction le pouvoir de prendre les décisions relatives au classement. Leur crédibilité auprès des élèves en dépend.

Les agents des écoles primaires et en particulier les directeurs ont aussi un enjeu dans ce processus. Certains résistent à l'intervention des agents du secondaire en ce qui concerne les décisions relatives à la promotion et à la répartition des élèves dans les différentes filières en première secondaire, et tiennent au respect de leur autonomie.

Ainsi la direction doit, dans l'application des critères, être sensible aux enjeux que divers agents (parents, étudiants, enseignants, professionnels non enseignants, agents du primaire), ont dans les décisions relatives à la sélection. Ils doivent de plus tenir compte des *contraintes* relatives à la confection des horaires, des règles budgétaires relatives aux élèves en difficulté d'apprentissage, des pressions relatives aux postes de professeur à sauvegarder. La direction est souvent placée devant le dilemme suivant: appliquer de façon stricte la politique de sélection ou interpréter les critères de façon libérale. Si la direction accorde aux conseillers en orientation, aux élèves et aux parents une attention particulière, elle pourrait avoir tendance à adopter une attitude moins stricte, moins sélective. Elle laisserait ainsi aux élèves plus de chance de faire valoir leurs capacités d'accéder à des secteurs, matières ou voies plus exigeants que ne leur permet effectivement leur rendement scolaire, de récupérer, de se mobiliser après un épisode où leur rendement scolaire aurait été moins élevé. Elle prendrait cependant le risque de s'aliéner les enseignants qui semblent exercer des pressions en sens inverse.

Conclusion

Nous avons déjà, au cours de la phase exploratoire de la recherche et de la cueillette des données sur le terrain, gagné une certaine compréhension du proces-

sus de sélection, confirmé la pertinence des orientations que nous privilégions au début du projet, précisé des intuitions qui en étaient à l'origine et identifié des nouvelles pistes de recherche susceptibles de nous guider dans l'analyse des données proprement dite.

Au départ nos objectifs étaient d'analyser le processus de sélection en partant des acteurs qui y sont impliqués, en reconstituant la politique de sélection, en identifiant les agents qui participent aux décisions, en cernant les critères qui orientent ces décisions, en reconstituant les perceptions que les enseignants et les élèves ont du processus. Ces objectifs sont certes maintenus. La compréhension que nous avons maintenant du processus nous amènera à mettre l'accent sur des aspects que nous n'avions pas identifiés aussi nettement au tout début du projet.

La première phase de l'analyse sur le terrain a permis de préciser en effet dans quel sens ce processus s'inscrit dans la dynamique de l'école en son ensemble. D'une part, il est intimement lié à l'aménagement des structures pédagogiques formelles (polyvalence), à l'évaluation des apprentissages, à la planification des ressources et à la gestion des contraintes organisationnelles du système d'enseignement. D'autre part, il peut être utilisé par certains agents comme un mécanisme de contrôle social. Il constitue aussi un enjeu politique pour divers groupes de l'école ou qui gravitent autour de l'école et qui jouissent d'une certaine marge de manoeuvre pour faire prévaloir leurs objectifs. Cette compréhension élargie du processus nous incite à développer dans les étapes ultérieures de la recherche une problématique susceptible de rendre compte à la fois du contexte organisationnel et politique de l'école dans lequel il s'inscrit et des stratégies des acteurs qui participent à la sélection.

A cet égard, l'analyse stratégique des systèmes d'action proposée par Crozier et Friedberg (1977) pourrait s'avérer dans la poursuite de l'analyse un instrument théorique et méthodologique susceptible de nous faire progresser de façon plus systématique dans la compréhension du processus de sélection. L'analyse des données dans cette perspective permettra peut-être de reconstituer des éléments relatifs aux stratégies que les acteurs impliqués dans la sélection poursuivent, au contexte organisationnel dans lequel elles s'inscrivent, aux relations de pouvoir qui s'établissent à propos de la sélection et qui en régularise le développement.

NOTES

1. Cet article a déjà fait l'objet d'une communication au 53e Congrès de l'ACFAS (section éducation) le 23 mai 1985 à l'Université du Québec à Chicoutimi. De plus, il a été rédigé dans le cadre d'un projet de recherche subventionné par le Fonds FCAR.
2. Il y a obligation de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de seize ans.
3. Pour un compte rendu plus détaillé de l'analyse correspondant à la phase exploratoire du projet, voir Trottier (1982).
4. Pour un compte rendu de cette analyse, voir Trottier (1984).

RÉFÉRENCES

- Bédard, R., P. Béland, P.W. Bélanger, P. Roberge et G. Rocher, *Le projet A.S.O.P.E.: son orientation, sa méthodologie, sa portée sociale et ses réalisations*, Québec: Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, 1981.
- Bogdan, R.C. et S.K. Biklen, *Quantitative Research for Education. An Introduction to Theory and Methods*, Boston: Allyn and Bacon, 1982.
- Boudon, R., *L'Inégalité des chances. La Mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris: Armand Collin, 1973.
- Breton, R., Academic stratification in secondary schools, *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. VII, no 1, 1970, p. 17-34.
- Breton, R., *Le rôle de l'école et de la société dans le choix d'une carrière chez la jeunesse canadienne*, Ottawa: Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, 1972.
- Carnoy, M., *Schooling in a Corporate Society: the Political Economy of Education in America*, New York: David McKay, 1972.
- Cherkaoui, M., *Les Paradoxes de la réussite scolaire. Sociologie comparée des systèmes d'enseignement*, Paris: Presses universitaires de France, 1979.
- Cicourel, A. et J.I. Kitsuse, *The Educational Decision-Makers*, New York: Bobbs-Merril, 1953.
- Clark, B., La stratégie de la dissuasion dans l'enseignement supérieur américain in A. Gras (éd.), *Sociologie de l'éducation, textes fondamentaux*, Paris: Larousse, 1974, p. 299-310 (article paru en anglais en 1960).
- Collins, R., Functional and conflict theories of educational stratification, *American Sociological Review*, vol. XXVI, décembre 1971, p. 1002-1019.
- COPIE (Conseil franco-québécois d'Orientation pour la Prospective de l'Innovation en Éducation), L'inadaptation scolaire, *Les cahiers du COPIE*, no 2, Publication réalisée dans le cadre de la coopération franco-québécoise avec le concours du ministère des Affaires étrangères de France et du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, 1981.
- Crozier, M. et E. Friedberg, *L'acteur et le système. Les Contraintes de l'action collective*, Paris: Seuil, 1977.
- Gouvernement du Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Tome II, 1964.
- Miles, M.B. et A.M. Huberman, *Qualitative Data Analysis. A Sourcebook of New Methods*, Beverley Hills: Sage Publications, 1984.
- Parsons, T., La classe en tant que système social: quelques-unes de ses fonctions dans la société américaine in A. Gras (éd.), *Sociologie de l'éducation, textes fondamentaux*, Paris: Larousse, 1974, p. 57-66.
- Petitot, A., *Production de l'école, Production de la société*, Genève: Droz, 1982.
- Rist, R., Student social class and teacher expectations: the self-fulfilling prophecy in ghetto education, *Harvard Education Review*, vol. XL, 1970, p. 411-450.
- Rosenbaum, J.E., Making Inequality. *The Hidden Curriculum of High School Tracking*, New York: John Wiley, 1976.
- Selltiz, C., I.S. Wrightsman et S.W. Cook, *Les Méthodes de recherche en sciences sociales*, Montréal: Editions HRH, 1976.
- Tomlinson, S., *Educational Subnormality. A Study in Decision-Making*, London: Routledge and Kegan Paul, 1981.
- Trottier, C., L'impact des facteurs scolaires sur la réussite des étudiants au niveau secondaire: perspective d'analyse et avenues de recherche, *Revue des sciences de l'éducation*, vol. VII, no 2, 1981, p. 287-297.
- Trottier, C., *Projet de recherche sur le processus de sélection dans les écoles secondaires polyvalentes du Québec. Rapport d'étape*, Québec: Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, 1982.
- Trottier, C., Le processus de sélection dans le système d'enseignement secondaire du Québec: évolution et éléments d'interprétation, *L'Orientation professionnelle*, vol. XIX, no 4, 1984, p. 32-56.